
Réaménagement du Bâtiment C3

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Lot N°04 Peinture - Revêtement de sol - Façade - Nettoyage

- juillet 2026 - CCTP Lot N°04 Peinture - Revêtement de sol - Façade - Nettoyage - Réf : 25.09.148 -

Les descriptifs, quantitatifs, et plans sont spécifiques à l'affaire en objet. Toute reproduction, distribution partielle ou totale de ces documents est strictement interdite sans l'accord préalable du BET Axe Ingénierie.

72, Avenue des Hauts de la Chaume –86280 Saint Benoit Tél : 05 49 55 45 25 – Fax : 05 49 55 45 32 – e-mail : axeingenierie@axeingenierie.com
S.A.R.L. au capital de 7 622 € – R.C.S. Poitiers B 353 073 828 – SIRET 353 073 828 00041 – APE 7112 B

Sommaire

Table des matières

Sommaire 2

1 Généralité - Documents contractuels 4

1.1 Documents contractuels 4

1.2 Mode de métré et de chiffrage 4

1.3 Surfaces témoins 4

1.4 Réception des subjectiles 4

2 Préparation de chantier 5

2.1 Prise en compte des préconisations du PGC-SPS 5

2.2 Dossier d'exécution avant travaux et DOE 6

2.3 Interventions sous-section 4 6

2.4 Traçage - Trait de niveau 7

3 Descriptif des ouvrages 7

3.1 Protection des sols neufs et existants 7

3.2 Reprofilage des pieds de cloisons suite aux travaux de désamiantage déjà réalisés 7

3.3 Peinture intérieure 9

TRAVAUX PREPARATOIRES 9

PEINTURE DE FINTION 9

3.4 Carrelage mural 14

Objet : Raccord de carrelage mural après dépose de cloison 14

3.5 Traitement des revêtements de sol 14

Préparation des supports 16

Ragréage des sols 16

Cas particulier : recouvrement sur carrelage existant 16

Produits et mise en œuvre 17

Objet des travaux 17

Références réglementaires et normes d'exécution 17

Exigences de performance et caractéristiques minimales du revêtement 18

Plus-value pour remontées en plinthe du revêtement de sol PVC avec profil de gorge 20

Nature de la prestation 20

Domaine d'emploi et performances 20

Supports 20

Accessoires et produits 20

Mise en œuvre 20

Finitions et contrôles 21

Seuils de transition – Aluminium ou Inox, vissés et/ou collés 21

Matériau : 21

Fixation : 21

Fonction : 21

Mise en œuvre : 21

3.6 Vitrophanie 21

Fourniture et pose d'une vitrophanie dépolie sur vitrage clair existant 21

Description des prestations (tout compris) 22

Caractéristiques techniques minimales du film 22

3.7 Signalétique réglementaire 22

3.8 Nettoyage de façade 23

Objet des travaux 23

Protection des ouvrages 23

Reconnaissance et préparation des supports 23

Mode opératoire 23

Produits employés 23

Conditions d'exécution 23

Résultat attendu 24
Nettoyage des zones d'intervention après travaux (pré-réception / réception)..... 24
Raccords et reprises après nettoyage 24
Nombre d'interventions..... 24
Mesures coercitives – Exécution aux frais de l'entreprise..... 24

1 Généralité - Documents contractuels

1.1 Documents contractuels

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques susvisés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés.
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou aux parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités.

et plus particulièrement les documents suivants :

- DTU 59.1 : Revêtements de peinture
- DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques
- DTU 59.3 : Peinture de sol
- DTU 42.1 : systèmes de réfection de façades par revêtements souples d'imperméabilité à base de polymères
- NF P 74-201-1 et 2 : Peinture
- NF P 74-202-1 et 2 : Revêtements plastiques épais
- NF P 74-203-1 et 2 : Peinture de sols
- NF T 30-001 : Définitions techniques des peintures et travaux de peinture.
- NF T 30-608 : Enduits de peinture pour travaux intérieurs.
- NF T 30-700 : Peintures - Revêtements épais.
- NF T 30-804 : Spécifications des peintures microporeuses.
- NF 30-805 : Guide relatif aux produits de peinture.
- NF 31-004 : Pigments - Minimum pour peintures.
- NF 31-805 : Classifications de peintures, vernis et produits connexes.
- DTU 53.1 : Revêtements de sols textiles.
- DTU 53.2 : Revêtements de sols plastiques collés.
- NF EN 1062
- NF T 30-700 : Peintures - Revêtements épais.
- NF 31-004 : Pigments - Minimum pour peintures.
- NF 31-805 : Classifications de peintures, vernis et produits connexes.

1.2 Mode de métré et de chiffrage

Les métrés seront indiqués aux surfaces vues sans coefficient pour développement ou difficulté d'accès. Les incidences éventuelles seront répercutées sur le prix unitaires du bordereau.

1.3 Surfaces témoins

Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit de faire exécuter des essais suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'excèdent 2m². D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ils seront en nombre suffisant pour permettre de fixer le choix du Maître d'œuvre. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de réunion.

1.4 Réception des subjectiles

Il appartient à l'entreprise de réceptionner, avant exécution de ses ouvrages, les différents supports livrés par les différents corps d'état. Si ceux-ci ne sont pas conformes aux D.T.U., il lui appartient d'en informer le maître d'œuvre avant le début de ses travaux. Les travaux de mise aux normes étant à la charge du corps d'état ayant livré le subjectile. Mais le fait d'entreprendre ses travaux sans réserve implique l'acceptation des supports par le présent lot et celui-ci ne pourrait arguer une méconnaissance des documents et ne pourrait demander une quelconque modification de son prix.

2 Préparation de chantier

2.1 Prise en compte des préconisations du PGC-SPS

Conformément au code du travail, au CCAG travaux ainsi qu'à la loi n° 93 - 1418 du 31 décembre 1993, à ses décrets et à ses arrêtés, l'entrepreneur du présent lot devra tenir compte de toutes les obligations relatives à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs et des dispositions demandées sur le P.G.C. (Plan Général de Coordination).
Le stockage des matériaux devra respecter absolument les normes de sécurité concernant la protection de son personnel, et notamment :
- Utilisation de baladeuses et d'outillage fonctionnant en 24 volts,
- Vérification de la qualité des terres utilisées pour le branchement provisoire des appareils électriques,
- Utilisation de matériel portatif de classe II protégé par dispositif haute sensibilité (30mA),
- Alimentation de tout le matériel en aval d'un dispositif haute sensibilité (30 mA).

Les ouvriers devront avoir auprès d'eux, et dans tous les cas, le matériel nécessaire permettant l'extinction éventuelle d'un feu.
Chaque entrepreneur traitant ou sous-traitant est tenu de remettre à la maîtrise d'oeuvre, un plan d'hygiène et de sécurité indiquant avec précision et de manière détaillée, les mesures qu'il compte prendre pour tous les travaux qu'il exécute ou qu'il sous-traite et qui portent sur :
- La prévention des risques liés à l'exécution du travail,
- Les premiers soins et premiers secours,
- Les installations d'hygiène.

En outre, et avant chaque arrêt de travail, le responsable de chantier vérifiera qu'aucun objet chaud ne puisse déclencher un sinistre.
Ces opérations comprendront toutes les opérations de montage, remaniement au cours de l'avancement des travaux, démontage, repli du matériels et enlèvement après exécution des travaux, interactions entre entreprises.
L'entreprise devra prendre connaissance du PGC afin de prévoir toutes les prestations mentionnées dans ce document.

2.2 Dossier d'exécution avant travaux et DOE

L'entreprise devra fournir préalablement à l'exécution de ces travaux le dossier des ouvrages à réaliser et notamment au format informatique :
- Les fiches techniques et matériels et équipements,
- Les PV,
- Les bons à tirer,

Plan d'exécution détaillé et notes de calcul BA pour tous les éléments structurels.

En fin de chantier un dossier DOE (3 exemplaires papiers + 1 exemplaire numérique sur clé USB) :
- Les fiches techniques et matériels et équipements,
- L'ensemble des plans et schémas,
- Les plans de récolement correspondant aux installations réalisées et emplacements de canalisations,
- Les schémas d'armoire à jour,
- Les documentations commerciales et techniques des matériels mis en place,
- Une notice technique explicative du principe de fonctionnement des installations avec la procédure de mise en route, de dépannage (fonctionnement manuel) et d'arrêt des équipements,
- Une notice d'exploitation comprenant toutes les interventions, et leurs périodicités, nécessaires à la maintenance des équipements pour l'obtention d'un fonctionnement optimal.

L'entreprise devra impérativement remettre les notices explicatives originales, rédigées en français.
Les photocopies ne seront pas acceptées.

2.3 Interventions sous-section 4

Dans le cadre de l'opération, l'entreprise du présent lot devra obligatoirement avoir un personnel qualifié "amiante sous-section 4".

Une majeure partie des revêtements de sol a été désamiantée préalablement à la présente opération.
Toutefois, les revêtements situés sous les cloisons à démolir ont été conservés, de même que certains revêtements de sol contenant de l'amiante, en lien avec les travaux projetés au présent lot.

L'entreprise devra également réaliser les travaux en présence d'amiante avec un mode opératoire conforme à la réglementation du code du travail et de la santé publique.
Ce mode opératoire devra être soumis pour validation du maître d'ouvrage, du coordinateur SPS ainsi qu'au maître d'oeuvre avant exécution des travaux en présence d'amiante.
Le présent article comprend, à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot, la fourniture de l'ensemble des équipements, matériels et moyens nécessaires à la parfaite exécution des travaux, notamment les équipements de

protection collective (EPC), les équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que tous les travaux induits.
La mise en décharge des déchets dangereux dans une installation agréée, ainsi que la fourniture du BSDA (Bordereau de Suivi des Déchets d'Amiante ou Bordereau de Suivi des Déchets, selon la réglementation applicable), sont également à la charge de la présente entreprise.
Une attestation de qualification sous-section 4 devra être remise à la Maîtrise d'œuvre, et au Coordonnateur SPS par l'entreprise lors de sa candidature et à tout moment sur demande sur toute la durée du chantier.
L'entreprise devra également le marquage et le suivi des matériaux et produits contenant de l'amiante répertoriés dans le diagnostic amiante avant travaux.

2.4 Traçage - Trait de niveau

L'entrepreneur de gros œuvre doit, au titre de l'incorporation dans ses propres ouvrages des matériels ou matériaux fournis par d'autres corps d'état, tous les traçages nécessaires.

Appartient toutefois au titulaire du lot fournissant la prestation cloisons légères, le report du trait de niveau et le traçage de ses propres ouvrages.

Tous ces traçages sont effectués par référence aux gabarits que sont tenus de fournir les corps d'état intéressés.

Tous les entrepreneurs concernés à un titre ou à un autre par ces traçages doivent s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'implantation des ouvrages qu'ils doivent réaliser au titre de leur lot de travaux.

3 Descriptif des ouvrages

3.1 Protection des sols neufs et existants

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture, la pose, l'entretien, le maintien en état et le retrait en fin de chantier des protections provisoires destinées à préserver les sols neufs ou existants conservés contre les dégradations mécaniques, salissures et chocs pendant la durée des travaux.

Étendue des prestations

Les prestations comprennent notamment :
- La fourniture de tous matériaux nécessaires aux protections de sols (feutres, adhésifs, compléments de protection, etc.),
- La pose complète des protections sur l'ensemble des surfaces concernées, conformément aux plans et aux indications de la Maîtrise d'Œuvre,
- L'ensemble des coupes, raccords, relevés et finitions pour assurer une protection continue et efficace,
- Le maintien en bon état, les remises en état, réparations et remplacements en cas de détérioration des protections pendant le chantier,
- Le retrait complet de toutes les protections en fin de travaux, sans détérioration des revêtements protégés,
- L'évacuation et la mise en décharge contrôlée de tous les déchets issus de ces protections.

Ces prestations sont réputées forfaitaires, quelles que soient les reprises, modifications ou compléments nécessaires au maintien de la protection jusqu'à réception.

Caractéristiques des matériaux

- Protection de sols par feutre épais, de densité adaptée à la protection mécanique des revêtements (chocs, poinçonnements, passages de manutention légère à moyenne),
- Épaisseur minimale indicative : 3 mm (ou équivalent garantissant un niveau de protection au moins équivalent,
- Feutre de qualité professionnelle, non abrasif, imputrescible, ne dégageant aucune substance susceptible de tâcher ou d'altérer les revêtements (colles, plastifiants, pigments…)
- Matériau compatible avec les revêtements posés,
- Utilisation d'adhésifs spécifiques pour protections de sols, à adhérence modérée, repositionnables si possible, n'occasionnant aucune trace ou arrachement de finition lors du retrait,
- Adhésifs prévus pour une tenue sur la durée du chantier, y compris en cas de variations raisonnables de température et d'hygrométrie,
- Largeur d'adhésif suffisante pour assurer un maintien efficace des lés sans risque de relevage ou de formation de bourrelets (risques de chute).

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, pour :
- La protection des sols existants conservés (à mettre en place dès le démarrage de chantier)
- Sur tous les revêtements de sol existants conservés et neufs PVC réalisés par le présent lot

3.2 Reprofilage des pieds de cloisons suite aux travaux de désamiantage déjà réalisés

Le présent lot comprend le reprofilage des pieds de cloisons en briques ou en maçonnerie ainsi que des parois enduites au plâtre ayant subi des dégradations consécutives aux interventions préalables du lot désamiantage.

Les travaux comprendront, sans que cette liste soit limitative :
- Le nettoyage préalable des supports, avec élimination de toutes parties friables, désolidarisées, poussières, résidus et éléments non adhérents,
- La préparation des fonds pour permettre une parfaite adhérence des ouvrages de reprise,
- Le rebouchage et le reprofilage des maçonneries dégradées au mortier adapté à la nature du support,
- La reconstitution d'un enduit de plâtre lissé en continuité parfaite de l'enduit plâtre existant, tant en planéité qu'en aspect,
- Toutes sujétions de raccord, dressage, arasement, finition et reprise locale nécessaires à l'obtention d'un support homogène.

Les reprises devront restituer l'alignement, la géométrie et l'état de surface initiaux des ouvrages, sans surépaisseur ni désaffleurement perceptible après finition.

L'enduit de plâtre sera exécuté avec un soin particulier afin d'obtenir une finition lisse, régulière, saine et suffisamment soignée pour recevoir, selon les cas, la pose ultérieure :
- D'une plinthe,
- Ou d'une toile de verre avec mise en peinture.

L'entrepreneur devra toutes les sujétions nécessaires pour garantir la compatibilité des matériaux employés avec les supports existants et avec les finitions ultérieures.
Les ouvrages non conformes, fissurés, pulvérulents, irréguliers ou présentant des défauts de planéité seront refusés et devront être repris jusqu'à parfaite conformité.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, pour les pieds des parois existantes conservées situées dans les pièces suivantes :
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135062 Sanitaire n°3 (B4)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 135097 Dégagement n°3 (C9)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 135096 Dégagement n°1 (C4)
- 135100 Circulation n°1 (C2) partiel
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135099 Circulation n°3 (C6)
- 135446 Circulation n°4 (C7)
- 135442 Circulation n°5 (C8) partiel
- 135078 Salle d'attente (A14)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)
- C030001 Bureau n°5 (A5)

3.3 Peinture intérieure

3.3.1 Peinture murale sur support existant ou neuf avec travaux préparatoire et toile de verre

TRAVAUX PREPARATOIRES

Protections et calfeutrements, dépose et repose des divers appareillages et éléments.

Arrachage des revêtements des revêtements muraux existants
Ponçage des supports
Reprise d'enduit avec rebouchage sur les murs, les doublages et cloisons aussi bien neufs qu'existants et ce quelque soit la taille des reprises.
Réalisation d'une couche d'impression
Fourniture et application d'une toîle de verre à maille fine par encollage posé bords à bords - Classement feu M1(B-s1,d0)

Les parties des murs traitées en crépis garderont cet aspect, si reprises il y a, il faudra qu'elles soient faites de façon esthétique (par bande par exemple).

PEINTURE DE FINTION

Sur murs ayant reçu leurs travaux préparatoires compatibles avec les travaux de finitions, application du processus de peinture suivant :

Travaux de finitions : aspect satinée
- Couche intermédiaire de peinture aux résines acryliques COV < 5 g/l,
- Révision
- Une couche de finition de peinture aux copolymères acryliques COV < 5 g/l

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°7 Peinture, pour les parois situées dans les pièces suivantes :
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 135074 Bureau n°1 (A1)
- 137443 Hall d'entrée (C1)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135062 Sanitaire n°3 (B4)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 135097 Dégagement n°3 (C9)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (B10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 153012 Sanitaire n°2 (A7), sur coffre 2 faces
- 135096 Dégagement n°2 (C5)
- 135096 Dégagement n°1 (C4)
- 135067 Bureau n°5 (A5)
- 135100 Circulation n°1 (C2)
- 135099 Circulation n°3 (C6)
- 137446 Circulation n°4 (C7)
- 137442 Circulation n°5 (C8)
- 135071 Local archives (A11)
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135078 Salle d'attente (A14)

- 135079 Bureau n°11 (A15)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- C030002 Bureau n°19 (B12)
- 135080 Salle de réunion n°1 (B13)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)
- 135071 Local archives (A11), sur cloison neuves uniquement

3.3.2 Peinture des plafonds : sous-face plancher haut au droit des fenêtres conformément aux plans de plafonds

TRAVAUX PREPARATOIRES

Protections et calfeutrements, dépose et repose des divers appareillages et éléments.

Ponçage des supports
Reprise d'enduit avec rebouchage sur les plafonds, aussi bien neufs qu'existants et ce quelque soit la taille des reprises.
Réalisation d'une couche d'impression

PEINTURE DE FINTION

Sur plafonds ayant reçu leurs travaux préparatoires compatibles avec les travaux de finitions, application du processus de peinture suivant :

Travaux de finitions : aspect satinée
- Couche intermédiaire de peinture aux résines acryliques COV < 5 g/l,
- Révision
- Une couche de finition de peinture aux copolymères acryliques COV < 5 g/l

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n° 5 Plafonds, en sous-face plancher haut et au droit des fenêtres situées dans les pièces suivantes :
Au droit des coffres de menuiseries ext
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 135074 Bureau n° (A1)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135089 Sanitaire n°4 (B4)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (B10)
- 135073 Bureau n°18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 135067 Bureau n°5 (A5)
- C030001 Bureau n°17 (B20)

Sur plafonds
- 135118 Local serveur (T1)

Sur jouée de lanterneau
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)
- 135078 Salle d'attente (A14)
- 135061 Local stockage (B16)

3.3.3 ***Peinture des boiseries***

Subjectiles : Sur menuiseries intérieures en bois massif, contreplaqué, médium, panneaux de particules non prépeintes, processus de peinture comprenant : Etat de finition recherché : A

TRAVAUX PREPARATOIRES :
- Brossage des salissures
- Une couche d'impression fixante, pénétrante et assurant l'accrochage, en phase aqueuse et compatible avec le subjectile et la peinture de finition.
- Rebouchage
- Ponçage
- Enduit repassé
- Ponçage à sec, dépoussiérage

PEINTURE DE FINITION :
- Une couche intermédiaire et une couche de finition en peinture acrylique satiné avec révision entre les 2 couches

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°7 Peinture, pour les boiseries situées dans les pièces suivantes :

Peinture sur porte bois, vantaux et huisserie
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 153072 Bureau n°1 (A1)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135062 Sanitaire n°3 (B4)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 135097 Dégagement n°3 (C9)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 135071 Local archives (A11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 153012 Sanitaire n°2 (A7)
- 135096 Dégagement n°1 (C4)
- 135067 Bureau n°5 (A5)
- 135100, Circulation n°1 (C2)
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135099, Circulation n°3 (C6)
- 137446, Circulation n°4 (C7)
- 137442, Circulation n°5 (C8)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- C030002 Bureau n°19 (B12)
- 135080 Salle de réunion n°1 (B13)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)
- 135078 Salle d'attente (A14)
- 153072 Bureau n°11 (A15)

Peinture sur plinthe bois :
- 135068 Bureau n°4 (A4)

- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 153072 Bureau n°1 (A1)
- 137443 Hall d'entrée (C1)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 135067 Bureau n°5 (A5)
- 135096 Dégagement n°1 (A4)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- C030002 Bureau n°19 (B12)
- 135080 Salle de réunion n°1 (B13)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)
- 135071 Local archives (A11)
- 135100 Circulation (C2) partiel au droit du revêtement de sol existant
- 137442 Circulation (C8) partiel au droit du revêtement de sol existant
- 135079 Bureau n°11 (A15)

3.3.4 Peinture sur canalisations métalliques et PVC

Peinture sur canalisations métalliques et PVC de tous diamètres :
Dégraissage, lavage, rinçage, application de 2 couches de peinture laque antirouille de finition.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan projet, sur canalisations métalliques ou PVC intérieures apparentes quel que soit leur diamètre dans toutes les pièces concernées par les travaux de peinture.

3.3.5 Peinture sur radiateurs fonte

Peinture sur parties métalliques sans solvants, comprenant :
- Brossage à la brosse métallique.
- Application d'un anti-rouille et d'un primaire inhibiteur de corrosion. Primaire d'accrochage pour les éléments en acier galvanisé brut.
- Ponçage.
- Deux couches de peinture

Teinte au choix du maître d'ouvrage mate ou satiné
Compris réchampissage, Protections, toutes sujétions d'échafaudages, moyens d'accès,

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan Lot 06 CVC, pour les radiateurs en fonte situé dans les pièces suivantes :
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 153072 Bureau n°1 (A1)
- 137443 Hall d'entrée (C1)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 137438 Bureau n°14 (B6)

- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 135067 Bureau n°5 (A5)
- 135100 Circulation n°1 (C2)
- 135099 Circulation n°3 (C6)
- 137446 Circulation n°4 (C7)
- 137442 Circulation n°5 (C8)
- 135071 Local archives (A11)
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135078 Salle d'attente (A14)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- C030002 Bureau n°19 (B12)
- 135080 Salle de réunion n°1 (B13)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)

3.4 Carrelage mural

3.4.1 Raccord de carrelage mural à l'identique

Objet : Raccord de carrelage mural après dépose de cloison

Réalisation d'un raccord de faïence murale au droit des cloisons déposées, comprenant préparation du support, nettoyage et reprises ponctuelles nécessaires.

Application d'un système d'étanchéité à l'eau sous carrelage, sous Avis Technique, adapté aux locaux EB+C, compris primaire, bandes de renfort, traitement des points singuliers et toutes sujétions de mise en œuvre.

Fourniture et pose d'une faïence murale 20 x 20 cm, suivant calepinage à déterminer, pose à joints alignés de 2 mm. Dimensions et teinte approchant l'existant.

Carreaux à bords arrondis, pose sans profils périphériques.
Compris découpes, chutes, joints, raccords avec l'existant, nettoyage et toutes sujétions de parfaite finition.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan projet, pour les parois verticales en faïence situées dans le Sanitaire n°1 (A6).

3.5 Traitement des revêtements de sol

3.5.1 Barrière anti-remontée humidité

Le présent article définit la mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité réalisée avec un système bi-composant à base de résine époxydique sans solvant, destinée à garantir l'étanchéité contre l'humidité ascendante avant la pose d'un revêtement de sol souple, conformément aux exigences du DTU 53.2.

Références normatives
- DTU 53.2 « Revêtements de sols souples collés sur supports béton ou supports dérivés »
- Fiches techniques et recommandations du fabricant du système bi-composant époxydique
- Règles de l'art en vigueur

La barrière anti-remontée d'humidité sera réalisée à partir d'un système bi-composant époxydique sans solvant, certifié et compatible avec les revêtements de sol souples à poser (PVC, linoléum, vinyle, etc.). Le produit devra assurer une imperméabilité parfaite et une excellente adhérence au support minéral.
Le support devra être un béton brut
Si un ragréage est présent, il devra être éliminé par grenaillage mécanique afin d'obtenir le support béton avec une surface saine, rugueuse et propre.
Le support devra être dépoussiéré soigneusement, exempt de graisse, huile, laitance, salissures ou tout autre élément pouvant nuire à l'adhérence de la barrière.
Le taux d'humidité du support devra être contrôlé et conforme aux préconisations du fabricant.

Dosage et mélange :
Le système bi-composant sera dosé et mélangé rigoureusement conformément aux instructions du fabricant, garantissant une polymérisation optimale.

Application :
La barrière sera appliquée au rouleau ou au pinceau en une ou plusieurs couches uniformes, selon le dosage recommandé, jusqu'à obtention d'un film continu, homogène, sans rupture ni discontinuité.

Temps de séchage :
Le temps de polymérisation et de séchage devra être respecté avant la pose du revêtement de sol souple selon prescriptions du fabricant.

Recouvrements :
Les recouvrements entre couches ou lés devront être conformes aux prescriptions techniques pour assurer une étanchéité parfaite.

Contrôles :
Un contrôle visuel sera effectué afin de vérifier la continuité du film. Des essais d'adhérence ou d'étanchéité pourront être réalisés sur demande.
Conditions particulières : Toute adaptation liée aux caractéristiques spécifiques du chantier devra être validée par le maître d'œuvre.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, pour les pièces suivantes :
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135062 Sanitaire n°3 (B4)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 135097 Dégagement n°3 (C9)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 153012 Sanitaire n°2 (A7)
- 135096 Dégagement n°1 (C4)
- 135100 Circulation n°1 (C2), partiel hors revêtement de sol conservé
- 135099 Circulation n°3 (C6)
- 137446 Circulation n°4 (C7)
- 137442 Circulation n°5 (C8), partiel hors revêtement de sol conservé
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135078 Salle d'attente (A14)
- 135079 Bureau 11 (A15)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)

3.5.2 Travaux préparatoires avec ragréage pour support béton

Préparation des supports

Avant tout ragréage, l'entreprise devra procéder à une préparation soignée des supports, comprenant :
L'application d'un adjuvant d'accrochage à raison de 150 g/m², sur dalle béton ou carrelage, afin d'assurer l'adhérence du ragréage.
Le nettoyage minutieux des surfaces, élimination des poussières, laitances, graisses, colle, résidus ou tout autre élément pouvant nuire à l'adhérence.
Le traitement localisé des défauts, fissures ou épaufrures pouvant compromettre la qualité de la mise à niveau.

Ragréage des sols

Le ragréage sera réalisé suite à la dépose des cloisons et sur les sols en béton brut. Il devra répondre aux exigences suivantes :
- Emploi d'un ragréage autolissant, conforme aux normes en vigueur et aux prescriptions des fabricants.
- Arasement des défauts du support existant pour permettre une mise à niveau homogène du sol.
- Obtention d'une planéité conforme aux règles de l'art, aux DTU applicables (notamment DTU 53.2) et compatible avec un classement UPEC P3, garantissant une résistance à un usage intensif.
- Un ponçage de la surface pourra être exigé par la Maîtrise d'œuvre ou nécessaire selon l'état de surface, avant revêtement de finition.

Cas particulier : recouvrement sur carrelage existant

Dans le cas d'une pose de ragréage sur un carrelage existant :
- L'entreprise devra vérifier l'adhérence de l'ensemble des carreaux par un sondage exhaustif du support.
- Les carreaux désolidarisés ou présentant un risque de décollement devront être déposés soigneusement, de même que la colle résiduelle.

- Les cavités résultantes devront être rebouchées à l'aide d'un mortier de ragréage adapté, en fonction de la profondeur à combler, afin de garantir un support homogène et plane.

Produits et mise en œuvre

Les produits utilisés (primaire d'accrochage, mortier de ragréage…) devront : - -
- Être compatibles entre eux et avec le support existant ;
- Être certifiés CSTB ou équivalents, et mis en œuvre conformément aux avis techniques et fiches techniques fabricants.
- L'entreprise devra fournir les fiches techniques des produits ainsi que les DOP (Déclarations de Performances) sur demande.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, pour les pièces suivantes :
- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135062 Sanitaire n°3 (B4)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 135097 Dégagement n°3 (C9)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 153012 Sanitaire n°2 (A7)
- 135096 Dégagement n°1 (C4)
- 135100 Circulation n°1 (C2), partiel hors revêtement de sol conservé
- 135099 Circulation n°3 (C6)
- 137446 Circulation n°4 (C7)
- 137442 Circulation n°5 (C8), partiel hors revêtement de sol conservé
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135078 Salle d'attente (A14)
- 135079 Bureau 11 (A15)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)

3.5.3 Revêtement de sol PVC avec ou sans remontée en plinthes

Revêtement de sol PVC compact en lés – type FORBO SARLON TRAFIC compact 43 ou équivalent.

Objet des travaux

Le présent article concerne la fourniture et la mise en œuvre d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact en lés de 2,00 m, destiné aux locaux classés selon UPEC, y compris :
- Préparation des supports,
- Ragréages et primaires éventuels,
- Fourniture des colles, accessoires, profilés, baguettes, cordons de soudure,
- Traitement des joints (soudure), relevés en plinthes/étanchéités en rives selon exigences, nettoyage de fin de chantier et remise des notices d'entretien.

Références réglementaires et normes d'exécution

Les travaux seront réalisés conformément :
- Au NF DTU 53.12 (revêtements de sol résilients – règles de mise en œuvre),
- Aux prescriptions des fabricants (revêtement, colles, sous-couche éventuelle, cordons de soudure),
- Au classement UPEC des locaux (CSTB) et exigences associées (notamment au critère E : humidité/étanchéité)
- Aux exigences de réaction au feu et qualité de l'air intérieur applicables au projet.

Exigences de performance et caractéristiques minimales du revêtement
Le revêtement sera de type Sarlon trafic compact 43 – Forbo ou équivalent, répondant a minima aux caractéristiques suivantes (toutes justifications à fournir) :
Nature / format
- Revêtement de sol PVC hétérogène acoustique compact, en lés de 2,00
- Épaisseur totale : 2,65 mm
- Couche d'usure : 0,70 mm
- Masse surfacique : ≈ 2 700 g/m²
- Décors teintés masse ou imprimés, finition mate.

Classements et certifications
- Certification QB UPEC.A+ avec classement minimal : U4 P3 E2/3 C2.
- Efficacité acoustique aux bruits de choc : ΔLw = 15 dB (certifiée).
- Stabilité dimensionnelle : < 0,10 %. Réaction au feu : Bfl-s1.
- Résistance au glissement : R10.
- Émissions COV à 28 jours : < 10 µg/m³.

Composition / environnement
- Produit conçu et fabriqué en France, à partir de matières premières sans phtalate.
- Produit intégrant minimum 20 % de contenu recyclé.

Choix des coloris
- Gamme coloris comportant au minimum 80 références.
- Les coloris seront arrêtés par la Maîtrise d'Œuvre / Maîtrise d'Ouvrage sur présentation d'échantillons.

Garantie
Garantie fabricant minimale : 7 ans.

Prescriptions de mise en œuvre
- Conditions préalables
- Visite des lieux obligatoire, relevé des supports, repérage des seuils, joints de dilatation, trappes, réservations
- Vérification de la planéité, de la cohésion, de la propreté et de la sécheresse des supports.
- Les supports devront être conformes au DTU 53.12 : secs, sains, dépoussiérés, sans laitance, sans peinture/colle non compatible.
- Acclimatation des matériaux et conditions ambiantes selon prescriptions fabricant (température, hygrométrie).

Préparation des supports
- Ragréage/Enduit de lissage si nécessaire pour obtenir une surface conforme aux tolérances DTU, compatible avec collage de PVC.
- Traitement des fissures, reprises ponctuelles, ponçage/dépoussiérage.
- Sur terre-plein : mise en œuvre des dispositions nécessaires pour une barrière anti-humidité selon NF DTU 53.12 (système et procédé à soumettre à visa).
- Possibilité de mise en œuvre sur sous-couche d'interposition type SARLIBASE TE (Forbo) ou équivalent, si compatible et selon Avis Technique/Document Technique du fabricant.

Pose – principe
- Pose collée obligatoire.
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions fabricant, notamment :
 - Collage avec colles acryliques adaptées suivant support et usages,
 - Marouflage soigné, respect des temps de gommage/poissage, rouleau lourd,
 - Respect des sens de pose, alignement des motifs, limitation des chutes, gestion des raccords.
 - Les lés seront posés en limitant le nombre de joints, avec calepinage validé.

Traitement des joints – exigences selon classement E (UPEC)
Selon la nature du support et le classement du local :
- E2 (support béton) : joints soudés à chaud. **POUR TOUS LES LOCAUX**
- E3 : joints soudés à chaud + remontées en plinthes (gorges) ou étanchéité en rives selon prescriptions

du projet et du fabricant. **POUR LES CIRCULATIONS**

La soudure sera réalisée au cordon de soudure PVC compatible, après fraisage, avec finition propre (arasage en 2 passes).

Relevé en Plinthes, relevés, seuils, points singuliers

- Traitement des rives, seuils, huisseries, caniveaux, siphons, trappes, joints de dilatation, conformément aux règles de l'art et prescriptions fabricant.
- Plinthes : pour toutes les circulations : relevés en plinthes, avec accessoires compatibles (angles, profils).
- Les joints de dilatation du support seront respectés et traités avec profilés adaptés.
- Des profils de transitions de sol seront posés à la jonction entre 2 sols de nature différente.

Contrôles – documents à fournir

L'entreprise remettra avant exécution (visa MOE) :

- Fiches techniques revêtement / colle / sous-couche éventuelle / cordons,
- Justificatifs QB UPEC.A+, PV acoustique ΔLw, PV feu Bfl-s1, R10, COV < 10 µg/m³, -
- Procédure de préparation support et de collage,
- Echantillons coloris.

En fin de chantier :

- Notice d'entretien fabricant et protocole de nettoyage,
- DOE avec références exactes, quantités, plans de calepinage si demandés, zones et sens de pose.

Nettoyage – entretien

Nettoyage de fin de chantier réalisé avec des produits compatibles, sans altération du traitement de surface.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, pour les pièces suivantes :

- 135068 Bureau n°4 (A4)
- 135075 Bureau n°3 (A3)
- 135074 Bureau n°2 (A2)
- 135070 Bureau n°12 (B1)
- 135069 Bureau n°13 (B2)
- 135118 Local serveur (T1)
- 135088 Salle de coworking (B3)
- 135062 Sanitaire n°3 (B4)
- 135089 Sanitaire n°4 (B5)
- 135097 Dégagement n°3 (C9)
- 137438 Bureau n°14 (B6)
- 137439 Bureau n°15 (B7)
- 135085 Bureau n°16 (B8)
- 153074 Tisanerie (B9)
- 135073 Bureau n°17 (10)
- 135072 Bureau 18 (B11)
- 153080 Bureau n°7 (A9)
- 135066 Bureau n°6 (A8)
- 153012 Sanitaire n°1 (A6)
- 153012 Sanitaire n°2 (A7)
- 135096 Dégagement n°1 (C4)
- 135100 Circulation n°1 (C2), partiel hors revêtement de sol conservé
- 135099 Circulation n°3 (C6)
- 137446 Circulation n°4 (C7)
- 137442 Circulation n°5 (C8), partiel hors revêtement de sol conservé
- 137444 Circulation n°2 (C3)
- 135078 Salle d'attente (A14)
- 135079 Bureau 11 (A15)
- C030001 Bureau n°20 (17)
- 135061 Local stockage (B16)
- 135060 Local réserves (B15)
- 153032 Local ménage (T4)
- 135081 Salle multi-usage n°2 (B14)
- 135076 Bureau n°9 (A12)
- 135077 Bureau n°10 (A13)

3.5.4 Remontée sol PVC en plinthe sur 10cm de hauteur

Plus-value pour remontées en plinthe du revêtement de sol PVC avec profil de gorge

Le présent article concerne la plus-value pour la réalisation de remontées en plinthe à gorge du revêtement de sol PVC prévu en partie courante, de type Forbo Sarlino Trafic ou équivalent, y compris toutes sujétions de fourniture, découpe, collage, accessoires et finitions.

Cette prestation a pour objet d'assurer une protection renforcée en pied de paroi, ainsi qu'une finition hygiénique, continue et facilement nettoyable au droit des jonctions sol/mur, notamment dans les circulations.

Le principe consiste à faire remonter le revêtement de sol PVC sur les parois verticales, sur une hauteur de 10 cm minimum, avec réalisation d'un angle arrondi par profil de remontée ou forme d'appui, afin d'éviter tout angle vif entre le sol et la paroi.

Nature de la prestation

La plus-value comprend notamment :
la fourniture et la pose des profils de remontée, formes d'appui ou congés de gorge nécessaires à la réalisation de l'arrondi en pied de paroi ;
la découpe, l'ajustement et la fixation des profils aux dimensions du chantier ;
la remontée du revêtement PVC en continuité du sol courant ;
le collage du revêtement sur la partie horizontale, la gorge et la partie verticale ;
la fourniture de la surface supplémentaire de revêtement PVC nécessaire à la réalisation des remontées ;
toutes découpes, ajustements, marouflages, raccords, finitions et sujétions de mise en œuvre.

Le revêtement utilisé pour les remontées sera impérativement de même référence, même coloris et même aspect que le revêtement PVC posé en partie courante, sauf indication contraire aux plans ou au choix décoratif du maître d'œuvre.

Domaine d'emploi et performances

Les locaux concernés étant des circulations, le revêtement PVC mis en œuvre devra présenter un classement UPEC adapté à l'usage des locaux, notamment en cas de locaux recevant du public.
La remontée en plinthe est demandée à titre de protection des parois, de facilité d'entretien et d'amélioration de l'hygiène des jonctions sol/mur.

Supports

Les supports devront être réceptionnés avant intervention.
Le support de sol destiné à la pose collée devra être propre, sain, sec, plan, cohésif, dépoussiéré et exempt de tout débris, trace de colle, produit gras ou élément susceptible de nuire à l'adhérence.
Les parois verticales, de type plâtre, enduit ou plaque de plâtre, devront être sèches, cohésives, dépoussiérées, sans farinage, compatibles avec les colles utilisées et aptes à recevoir la fixation des profils de remontée et le collage du revêtement PVC.
Toute anomalie constatée sur les supports devra être signalée avant exécution.

Accessoires et produits

Les profils de remontée ou formes d'appui seront adaptés au revêtement PVC retenu et aux prescriptions du fabricant. Ils permettront la réalisation d'une gorge régulière et continue à la jonction sol/mur.
La fixation des profils sera réalisée à l'aide d'une colle adaptée au support et au système de revêtement.
La fixation de la partie verticale du revêtement pourra être réalisée par collage humide, colle contact, bande de colle sèche ou tout autre procédé compatible avec le système du fabricant.
Le revêtement PVC sera collé sur la forme d'appui et sur la partie verticale, de manière à assurer une parfaite continuité avec le sol courant.

Mise en œuvre

La mise en œuvre comprendra au minimum :

le repérage précis de la hauteur de remontée sur les parois ;
la découpe et la pose des profils de gorge aux dimensions nécessaires ;
la fixation soignée des profils en pied de paroi ;
la réalisation d'une remontée verticale de 10 cm minimum, sauf indication contraire ;
la pose collée du revêtement PVC en continuité du sol courant ;
le marouflage soigné du revêtement sur la gorge et sur la remontée verticale ;
le traitement des angles, raccords, seuils et points singuliers ;
les finitions en partie supérieure de la remontée.

La prestation devra être réalisée conformément aux préconisations du fabricant du revêtement, aux règles

professionnelles en vigueur et au système de pose retenu.

Finitions et contrôles
Les remontées en plinthe devront présenter un aspect régulier et soigné.
Elles seront refusées en cas de plis, cloques, décollements, défauts d'adhérence, irrégularités visibles de la gorge ou défauts d'alignement.
Les contrôles porteront notamment sur :
La hauteur de remontée de 10 cm minimum ;
la régularité de l'arrondi en pied de paroi ;
l'adhérence des profils de gorge ;
le collage correct du revêtement PVC sur la gorge et sur la partie verticale ;
la continuité d'aspect avec le revêtement de sol en partie courante.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, pour les remontées en plinthes situées dans les pièces suivantes :
- Toutes les circulations (hors revêtement existants)
- Salle d'attente (A14)
- Sanitaire n°1 (A6)
- Sanitaire n°2 (A7)
- Sanitaire n°3 (B4)
- Sanitaire n°4 (B5)

3.5.5 Profils de sol

Seuils de transition – Aluminium ou Inox, vissés et/ou collés

Fourniture et pose de seuils de transition assurant la liaison entre revêtements de sol de nature ou de niveaux différents.
Type : profilés de seuil de transition, à fixer mécaniquement (par vissage) et/ou collés en plein selon la nature du support et des revêtements

Matériau :
Aluminium anodisé ou laqué (pour les zones courantes)
Acier inoxydable (zones à fort trafic, locaux humides ou exigences particulières de résistance)
Largeur : adaptée à la configuration (généralement 30 à 60 mm), permettant une couverture optimale du joint entre deux revêtements, avec ou sans différence de niveau
Forme : plate, à nez ou compensée (selon le type de jonction)

Fixation :
Par vissage mécanique avec vis et chevilles adaptées au support
Et/ou par collage (colle polymère, mastic MS, ou autre selon DTU et fabricant)

Fonction :
Traitement des joints de dilatation ou de fractionnement
Compensation des différences d'épaisseur entre revêtements (carrelage, PVC, parquet, moquette, etc.)
Finition propre au droit des seuils de portes ou des passages entre pièces

Mise en œuvre :
Fixation sur support propre, sec et plan
Pose affleurante aux revêtements adjacents
Ajustement soigné aux extrémités et aux huisseries
Aucune surépaisseur gênante pour les usagers (y compris en zones PMR)
Toutes sujétions de découpe, arasement, perçage, collage, fourniture de quincaillerie et traitement des finitions sont comprises dans le prix.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°6 Revêtement de sol, à chaque seuil de porte ou passage libre nécessitant ou pas un rattrapage de niveau ou une jonction de sol.

3.6 Vitrophanie

3.6.1 Vitrophanie de confidentialité

Fourniture et pose d'une vitrophanie dépolie sur vitrage clair existant

Objet : Rendre opaques, par film adhésif dépoli, les parois vitrées claires existantes afin d'assurer l'intimité des

usagers, tout en conservant un bon apport de lumière naturelle.

Réaction au feu : exigence minimale M1 / Euroclasse B-s1,d0 pour un usage intérieur sur support vitre, justifiée par procès-verbal ou fiche technique.
Échantillon A4 du film proposé soumis au visa de la Maîtrise d'œuvre avant lancement.

Description des prestations (tout compris)
Relevés et repérages des surfaces à opacifier d'après plans et visites (inclus prises de cotes).
Fourniture d'un film polyester dépoli « effet sablé », teinte neutre.
Préparation des supports : dépoussiérage, dégraissage à l'alcool isopropylique, élimination des traces de silicone/adhésifs.
Mise en œuvre en intérieur, pose « en plein » à l'eau savonneuse (ou méthode préconisée par le fabricant), marouflage, chasse d'air et d'eau, arase soignée.
Finitions : retrait périphérique régulier (1 à 2 mm) au droit des joints élastomères, angles nets, bords rectilignes.
Protections et nettoyage du chantier, évacuation des déchets.

Caractéristiques techniques minimales du film
Aspect : dépoli satin homogène, sans grain perceptible au toucher.
Épaisseur nominale : $\geq$ 70 µm.
Transmission lumineuse visible : $\geq$ 60 % (à préciser fabricant).
Opacité à la vision directe : non-transparente à 1 m en lumière diffuse.
Stabilité UV : protection anti-UV intégrée, résistance au jaunissement.
Adhésif : acrylique permanent, pose à l'eau, sans migration.
Usage : intérieur, durabilité $\geq$ 5 ans en conditions normales (temp. 10–30 °C, hors ruissellement direct).

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan projet, pour la porte double située dans le Bureau n°19 (B12).

3.7 Signalétique réglementaire

3.7.1 Signalétique directionnelle (sanitaires PMR depuis hall)

La présente entreprise devra prévoir la fourniture et la pose de panonceaux d'indication directionnelle identique à l'existant. Ceux-ci devront permettre à toute personne de repérer les sanitaires PMR. Le logo réglementaire y sera incorporé ainsi que le nom du repère (WC.) et les flèches d'orientation. Le logo, le texte et le fléchage seront d'une couleur sur fond contrasté selon l'existant. Les panneaux seront soit en drapeau soit suspendu au plafond, chaque cas sera à faire valider par un BAT avant toute pose.
Nota : si la signalétique a une saillie latérale supérieure à 15cm, l'implantation de la signalétique devra être supérieure à 2.2m par rapport au sol

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan projet, pour la signalétique directionnelle créée dans la circulation n°1 (C2).

3.7.2 Signalétique de porte - uniquement pour l'identification des sanitaires

Fourniture et pose de plaques d'identification de LOCAUX en stratifié compact d'épaisseur de 3 mm,4 coloris au choix du Maître d'ouvrage de dimension environ 80 x 80 mm à fixer sur porte compris toutes sujétions de fixations adaptées, panneaux gravés avec texte et logos contrastés avec les caractéristiques suivantes :
- Conforme aux normes NF BP P 96-104 et arrêté du 8 décembre 2014
- Taille des caractères = distance de lecture/100
- Surface non brillante
- Contraste visuel entre texte/pictogramme et son support
- Informations à retrouver :
Nom du local
F et/ou H (si sanitaire)
Logo PMR (si sanitaire)

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
Sur face côté circulation et dégagement
- Sanitaire n°1 (A6)
- Sanitaire n°2 (A7)
- Sanitaire n°3 (B4)
- Sanitaire n°4 (B5)

3.8 Nettoyage de façade

3.8.1 Nettoyage de façades et traitement anticryptogamique

Objet des travaux

Le présent article concerne l'exécution des prestations de nettoyage des façades, comprenant la préparation des supports, l'élimination des salissures, mousses, algues, lichens et moisissures, ainsi que l'application d'un traitement anticryptogamique à action algicide et fongicide.

Les travaux seront exécutés sur l'ensemble des supports de façade concernés, suivant les prescriptions du fabricant des produits employés, les règles de l'art et les contraintes propres à la nature et à l'état des supports existants.

Protection des ouvrages

Avant toute intervention, l'entreprise devra assurer la protection complète des ouvrages situés à proximité des zones de nettoyage.

Cette protection comprendra notamment, suivant nécessité :

- La protection des menuiseries, vitrages, appuis, seuils, couvertines, garde-corps, grilles, équipements techniques et éléments de serrurerie,
- La protection des sols, revêtements, plantations et abords immédiats,
- La protection des ouvrages sensibles aux projections d'eau, de produit de traitement ou de résidus de nettoyage,
- La mise en place de dispositifs évitant les coulures, ruissellements ou salissures sur les parties non traitées.

L'entreprise restera seule responsable des dégradations, taches ou altérations causées aux ouvrages existants du fait de son intervention. Toutes les protections seront déposées en fin de travaux et les lieux seront laissés propres.

Reconnaissance et préparation des supports

Avant exécution, l'entreprise procédera à une reconnaissance attentive des supports afin d'adapter les méthodes de nettoyage à leur nature, leur état de conservation et leur cohésion.

Les supports contaminés par des moisissures, algues, mousses ou lichens devront être préalablement préparés par grattage, brossage et/ou lavage. La pression de lavage sera adaptée à la cohésion du support afin d'éviter toute dégradation, arrachement, érosion ou altération du parement.

Mode opératoire

La prestation comprendra toutes sujétions de main-d'œuvre, matériels, produits, protections, rinçages et évacuations nécessaires à une parfaite exécution.

Les travaux seront réalisés selon le processus suivant :

- Grattage et brossage préalable des zones encrassées ou contaminées, avec élimination mécanique des mousses épaisses, algues, lichens et micro-organismes apparents,
- Nettoyage et dégraissage des supports à l'aide d'une solution adaptée, appliquée au pulvérisateur ou par tout autre moyen approprié, conformément aux prescriptions du fabricant,
- Application d'un traitement anticryptogamique en solution, à action algicide et fongicide, destiné à traiter les contaminations biologiques présentes sur les supports,
- Brossage complémentaire, si nécessaire, afin de parfaire l'élimination mécanique des micro-organismes résiduels et des salissures incrustées,
- Lavage et rinçage soigné des façades à l'eau claire, par nettoyage haute pression, avec une pression adaptée à la nature et à la cohésion des supports,
- Rinçage abondant afin d'éliminer tous résidus de produit, salissures, dépôts organiques et particules désagrégées,
- Séchage complet des supports avant toute intervention ultérieure éventuelle, notamment travaux de reprise, traitement complémentaire ou mise en peinture.

Produits employés

Les produits de nettoyage, de dégraissage et de traitement anticryptogamique devront être compatibles avec les supports existants et ne pas provoquer de décoloration, d'altération, de farinage, de dégradation du parement ou de corrosion des éléments attenants.

L'entreprise devra fournir, sur demande du maître d'œuvre, les fiches techniques et fiches de données de sécurité des produits utilisés. Les dosages, temps d'action, conditions d'application et modalités de rinçage devront être strictement conformes aux prescriptions du fabricant.

Conditions d'exécution

Les travaux ne seront pas exécutés par temps de gel, pluie battante, vent fort, forte chaleur ou sur support surchauffé. L'entreprise prendra toutes dispositions pour éviter les projections et ruissellements incontrôlés.

Les eaux de lavage, résidus de brossage, mousses, lichens et déchets issus de l'intervention seront collectés autant que nécessaire et évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat attendu
Après intervention, les façades devront présenter un aspect propre, homogène et débarrassé des mousses, lichens, algues, moisissures, salissures grasses et dépôts non adhérents.
Les supports devront être parfaitement rincés, exempts de traces de produit de traitement, de coulures ou de résidus, et complètement secs avant réception ou avant poursuite des travaux éventuels.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan, pour l'ensemble des façades du bâtiment y compris les façades du patio.

3.9 Nettoyage de livraison en fin de chantier dans l'emprise des travaux de tous les corps d'état

Ménage de fin de chantier – Propreté, évacuation des déchets et nettoyage pour réception, fin de période scolaire et fin de chantier

Nettoyage des zones d'intervention après travaux (pré-réception / réception)
Pour la réception, l'entreprise devra réaliser (ou faire réaliser) un nettoyage complet des zones d'intervention, effectué par une entreprise spécialisée ou par du personnel qualifié, permettant une inspection sans réserve liée à la propreté.

Ce nettoyage comprendra notamment (sans que cette liste soit limitative) :
- Dépoussiérage et nettoyage des surfaces : plans, meubles, étagères, tablettes, éléments fixes.
- Nettoyage de tous les sols (aspiration, lavage adapté), des plinthes, et des revêtements muraux scellés.
- Nettoyage de tous les vitrages (2 faces), ainsi que des huisseries de toute nature (PVC, alu, bois, acier).
- Nettoyage des quincailleries (poignées, paumelles, béquilles, ferme-portes, butées, etc.).
- Nettoyage des appareils sanitaires et de leurs robinetteries (lavabos, WC, douches, siphons, accessoires),
- Enlèvement de tous les déchets, emballages, protections, étiquettes, résidus de colle, traces de plâtre/ciment/peinture, etc.
- Le nettoyage devra éliminer toutes traces de chantier (poussières fines, projections, laitances, traces de pas, résidus) et laisser les ouvrages dans un état compatible avec la livraison au maître d'ouvrage.

Raccords et reprises après nettoyage
Après nettoyage, l'entreprise devra effectuer, le cas échéant, les raccords et reprises rendus nécessaires (notamment raccords de peinture, retouches liées aux déposes de protections, reprises ponctuelles), afin de présenter des ouvrages finis et propres.

Nombre d'interventions
L'entreprise devra réaliser autant de nettoyages que le phasage du chantier le nécessite, sans limitation de nombre, notamment à chaque changement de phase, libération de zone, intervention d'un autre corps d'état, transfert d'occupation ou demande de la maîtrise d'œuvre/OPC.
Ces nettoyages intermédiaires auront pour objectif de maintenir les zones concernées propres, sécurisées, dépoussiérées et aptes à la poursuite des travaux et/ou à la remise à disposition.

Mesures coercitives – Exécution aux frais de l'entreprise
En cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, le maître d'œuvre et/ou le maître d'ouvrage pourra, à tout moment et sans mise en demeure préalable, faire procéder par une entreprise extérieure de son choix :
- Au nettoyage,
- À la sortie des gravois,
- Et/ou à l'évacuation des déchets.

L'intégralité des frais sera supportée par l'entreprise défaillante, sans préjudice des pénalités contractuelles éventuelles.

Localisation : Selon DPGF et dans l'ensemble des pièces du bâtiment.